

CERCLE DE TIR VILLETOIS

ZA DU BOURRAY

38200 VILLETTTE DE VIENNE

*Compte rendu de l'assemblée générale 2018
le 17 novembre 2018 à Villette de Vienne,*

Nombre de membres présents: 125

Nombre de membres représentés: 25

Le quorum est de 136.5 soit (137 membres) ,

On procède donc à une assemblée générale Extraordinaire comme le prévoient les Statuts du CTV conformément à l'article 13.

Ordre du jour

- Rapport moral et financier*
- Approbation du budget*
- Actualisation du règlement intérieur*
- Projets 2019*
- Questions diverses*

La séance à débuté à 09H25

Est désigné président de séance Alain RIEDLINGER

Est désigné secrétaire de séance Marc DUVERNAY

Rapport moral

Présenté par Alain RIEDLINGER

M. Joël CANO a été élu en remplacement de Mlle Mélanie ZEKRI secrétaire adjoint.

M. Paul CHAMBEYRON a démissionné suite à son déménagement.

M. Sylvain BENE (secrétaire) a démissionné et a été remplacé par M. Marc DUVERNAY.

Le nombre d'adhérents au club a évolué en 2018 avec 29 créations dont 3 jeunes (total 545membres)

Il a été mis en place une procédure d'accueil et d'encadrement obligatoires pour tout nouvel inscrit.

M. Jérôme ARRIESSE a suivi la formation d'animateur, pour le club.

Un décret du mois de juin 2018 fixe la procédure applicable aux clubs de tir notamment pour l'accueil des invités et autres démarches ; (article R312-43-1 par décret 2018-542 art 3Code de la sécurité intérieure)

Plusieurs panneaux d'informations ont été positionnés dans les stands du C.T.V. il est utile de s'y

conformer. (vidéo surveillance – consignes de sécurité – interdiction de fumer –etc..)
Depuis une année des permanents ont été mis en place afin de permettre une utilisation journalière des installations. (lundi au samedi inclus). Ces personnes, toutes bénévoles, sont là pour veiller au bon déroulement des séances de tir et pour renseigner les participants.
Comme vous le savez tous, un sinistre a frappé le C.T.V le 07 juin dernier. Toute l'emprise du club a été inondée que ce soit l'entrée et tous les stands. Il a fallu de nombreux volontaires pour nettoyer et évacuer la boue.
Le C.T.V poursuit sa politique de convention avec les services de police nationale et municipale. La gendarmerie pourrait également adhérer à cette convention.
A compter du 01 novembre 2018 le club fermera ses portes à 18 heures et ce pendant toute la période hivernale.

Rapport financier

Présenté par Denis BLANCHARD (trésorier)

Présentation active par commentaires et vidéo projection des recettes et des charges réparties par grands postes avec comparaison avec l'exercice de la fin 2017.
Après le vote le rapport financier 2018 est adopté à l'unanimité des comptes pour donner quitus au comité directeur.

Actualisation du règlement intérieur

Présenté par Alain RIEDLINGER

Explications par le président du nouveau texte et de ses dispositions réglementaires.
Après le vote il appert que 5 personnes ont voté contre – 4 se sont abstenues.
L'actualisation du règlement intérieur est adoptée à la majorité par 116 voix.

Augmentation de la cotisation licence

Cette augmentation est due à plusieurs facteurs :

- M. Paul CHAMBEYRON effectuait les travaux de ménage depuis toujours. Depuis son départ le club est dans l'obligation de faire appel à une société privée d'où une ligne budgétaire qu'il a fallu créer. (10 euros)
- La fédération de tir a décidé d'une hausse modeste qui a été prise en compte par le C.T.V en 2018. Par contre elle sera appliquée à chacun pour la cotisation 2019-2020. (2 euros)
- Enfin, le bailleur du club a décidé une augmentation du loyer ce qui signifie un coût supplémentaire. (3 euros)

Au total, chaque membre du C.T.V verra sa prochaine cotisation licence augmentée de 15 euros.
Ces dispositions sont soumises au vote de l'assemblée.
19 voix contre – 5 abstentions.
Adoptée à la majorité par 101 voix.

Projets 2018 - 2019

Réfection mur pare balles Regupol = 12.000 euros.

Travaux pour le nouveau stand 25 m dans le cadre de la politique des conventions et des compétitions sportives qui peuvent donner lieu à des retombées financières pour le club.

Coût de l'opération environ 70.000 Euros.

Décision mise au vote de l'assemblée.

10 voix contre - 6 abstentions.

Adoptés à la majorité par 109 voix.

Sujets divers

Le président précise que tous les nouveaux licenciés doivent effectuer une formation obligatoire théorique et pratique afin de se familiariser avec l'usage d'une arme et d'être en mesure d'appliquer les règles de sécurité.

De même il nous informe que des travaux vont être effectués au stand de 75 m notamment au niveau des rameneurs automatiques qui sont sans cesse détériorés. A ce sujet il propose une journée d'entretien dont la date reste à définir et accepte toutes les personnes de bonne volonté.

Le présent procès-verbal de l'assemblée générale est clôturé le 17 novembre 2018 à 11heures.

*Le Président,
RIEDLINGER Alain*

*Le Secrétaire,
DUVERNAY Marc*